



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

<u>Date de la convocation :</u> 24 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à dix-neuf heures trente minutes,
<u>Date d'affichage :</u> 24 avril 2026	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Etaient présents :</u>
Présents : 13	Karine KAUFFMANN,
Votants : 15	Eric LAURENT, Aurélie AUMONIER, Aurélie MEYER, Anne-Laure QUETTIER-BELLENGER, Bernard JUERY, Philippe MARTINET, Apolline SCHRECK, Angéline MOYET, Eric CHANTOT, Lancelot MIRA, Cécile CUIEL, Jean-Michel JAMET, conseillers municipaux
	<u>Etaient absents :</u>
	Gaël DELIENS-MADRE (pouvoir donné à Apolline SCHRECK) Laurence LELARGE (pouvoir donné à Jean-Michel JAMET)
	<u>Secrétaire de Séance :</u> Anne-Laure QUETTIER-BELLENGER

Délibération N° 2026-18

II - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET COMMUNAL 2026

Exposé de M. LAURENT :

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice est affecté en totalité par l'assemblée délibérante dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique.

La procédure d'affectation consiste à constater le résultat de l'exercice lors de l'adoption du Compte Financier Unique puis à l'affecter obligatoirement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) par une affectation en réserve. Le solde peut être également affecté en réserve ou maintenu en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Karine KAUFFMANN, Maire, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025,

CONSTATANT :

1. Résultat de la section de fonctionnement :

- Recettes : 1 590 222,38 €
- Dépenses 1 468 039,91 €
- Résultat de l'exercice : +122 182,47 €
- Résultat reporté N-1 : +439 221,57 €

Mairie de Médan



Soit un résultat de clôture à affecter de : +561 404,04 €

2. Résultat de la section d'investissement :

- Recettes : 545 644,69 €
- Dépenses : 569 205,40 €
- Résultat de l'exercice : -23 560,71 €
- Résultat reporté N-1 : - 146 352,73€

Soit un résultat cumulé hors restes à réaliser de : -169 913.44 €

3. Restes à réaliser (RAR) :

- Recettes : 416 125,86 €
- Dépenses : 219 789,67 €
- Solde des RAR : +196 336,19 €

4. Résultat global de la section d'investissement (y compris RAR) :

- Résultat cumulé + RAR : + 26 422,75 €

Constatant l'absence de besoin de financement, et la possibilité d'affecter librement tout ou partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement afin de financer les projets de la collectivité,

DÉCIDE :

D'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat excédentaire à affecter : 561 404,04€
- Affectation en réserve (compte 1068 - section d'investissement) :
169 913.44 €
- Report en fonctionnement (compte 002) : 391 390,60 €

PRÉCISE :

- Que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement obligatoire ;
- Que l'affectation au compte 1068 relève d'un choix de gestion visant à soutenir les opérations d'investissement ;
- Que le solde est maintenu en excédent de fonctionnement reporté.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2221-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2026-17 en date du 28 avril 2026 adoptant le Compte Financier Unique du budget communal de l'exercice 2025,

Mairie de Médan



Entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions L. LELARGE, J.M. JAMET),

APPROUVE cette affectation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 29/04/2026

Par délégation du Maire

Angelina MOYET

3^{ème} Adjointe



Rendu exécutoire par :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 29/04/2026

Et par publication le : 29/04/2026

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • 29/04/2026
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 08 10 01 - Application agréée Elegalite.com
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

99_DE-078-217803840-20260422-2026_18-DE